

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 30 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H10 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), , K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET, , E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), P MAISONNEUVE (proc de J SEBASTIEN), JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, M CEYSSON, B SOUCHE, F CHASSON, A ROUSSET, TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52  
Présents : 46  
Procurations : 6  
Votants : 52  
Absents :

Date de convocation : 24/07/2020

Secrétaire de séance : Cécile FAURE

Absents : .

En présence des suppléants non votants : S CAVIGGIA, P AYMARD, JP MARRON et O BOISSIN.

**Objet : Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères. Désignation des délégués.**

La représentation des membres est assurée par un délégué par tranche de 2 000 habitants selon la population municipale INSEE en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier. Plafonné à 15, considérant qu'aucune collectivité membre du syndicat ne peut disposer de plus de la moitié des sièges en termes de représentation suivant l'article L 5211-6-1 du CGCT.

La CCBA dispose de 15 délégués titulaires et 15 suppléants maximum.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir désigner 15 délégués titulaires et 15 délégués suppléants maximum étant précisé que le choix peut porter sur l'un des membres du conseil communautaire ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre, conformément à l'article L5711-1 (3<sup>ème</sup> alinéa).

Conformément aux statuts du SIDOMSA en vigueur, les délégués suppléants peuvent remplacer n'importe lequel des délégués titulaires de leur communauté de communes.

L'élection a lieu à bulletin secret au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours.

Nombre de votants : 52

Bulletins nuls : 9

Suffrages exprimés : 43

Majorité : 22

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré désigne, au 1<sup>er</sup> tour, pour représenter la CCBA :

	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom
1	CIVIER	Stéphane	BALAZUC	Thierry
2	DURIEU	Joël	MANENT	Pascal
3	ESSAYAR	Khalid	PERRUSSET	Benoit
4	BONNET	Jacques	JABRY	Alain
5	PONTHIER	Jean-Yves	INSELIN	Thomas
6	COSTE	Jacques	RAVEL	Pascal
7	ARNAUD	Jean-Luc	AUZAS	Françoise
8	BERNARD	Dominique	LAFFONT	Juliette
9	BROC	Peggy		
10	LACROTTE	Robert		
11	VIANNET	Alain		
12	SAUCLES	Gérard		
13	PASTRE	Michel		
14	DEVES	Jean-François		
15	GENEST	Sandrine		

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 31 juillet 2020  
Le Président, Max TOURVIELHE

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20200730-DEL30072020-17-  
DE  
Date de télétransmission : 05/08/2020  
Date de réception préfecture : 05/08/2020